

CINAMA NSHINGAMATERA



03 juin 2011

BIMENSUEL D'INFORMATION ET D'OPINIONS



Clôture de la Session parlementaire ordinaire de février 2011.

LIRE EN PAGE 3

Mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) par l'Assemblée Nationale



LIRE EN PAGE 3

Projets de lois analysés et adoptés



Le nouveau Projet de loi régissant les partis politiques adopté

LIRE EN PAGE 3

Présentation du plan d'action du Gouvernement pour l'exercice 2011 devant l'Assemblée Nationale





LIRE EN PAGE 2

13^{ème} Session de la Conférence du RFPAC

LIRE EN PAGE 15

Commémoration de la Journée Internationale du Travail et des Travailleurs



LIRE EN PAGE 8

L'Assemblée Nationale déterminée à soutenir les efforts de stabilisation de la paix et de la sécurité dans la province de Bujumbura



LIRE EN PAGE 3

Palais de KIGOBE, B.P. 120. BUJUMBURA. Tél. 22 26 70 55 - 22 26 70 33 - FAX: 22 23 36 40, Site web: www.assemblee.bi

Présentation du plan d'action du Gouvernement pour l'exercice 2011 devant l'Assemblée Nationale

-Dans les domaines relevant de la coordination de la Première Vice-Présidence de la République

Dans l'ensemble, les Honorables Députés ont apprécié le plan d'action même s'ils ont jugé que les objectifs sont tellement grands pour être atteints par le Burundi, raison pour laquelle certains n'ont pas hésité à poser la question de la provenance des fonds. L'honorable Térence Sinunguruza leur a rappelé que les fonds proviennent du budget qu'ils ont eux-mêmes voté auquel s'ajoutent les dons. A propos justement de ces dons, un intervenant a fait un clin d'œil au Gouvernement à propos des vivres en provenance du Japon qui risquent d'être nuisibles à la santé compte-tenu des calamités naturelles qui s'y sont abattues. Pire encore, la main toujours tendue de certains Burundais risque de dégénérer en fainéantise alors que le pays est réputé fertile.

La question de sécurité s'est également trouvée préoccupante pour les Honorables Députés qui sont du reste déstabilisés par le double langage tenu par le Gouvernement d'une part et par les médias d'autre part. Selon certains élus du peuple, le Gouvernement avance que la sécurité est totale même si elle est parfois perturbée par des bandits armés qui pillent et sèment la terreur ici et là pendant que les stations de radios diffusent des informations que dans certains coins du pays, les populations crient à l'abandon.

Le Premier Vice-Président de la République les a conseillés de distinguer l'information des passions politiques. En tant que Parlementaires, vous devez savoir que tout ce qui se dit sur la voie des ondes n'est pas vérité d'évangile, a-t-il rappelé avant de les inviter de vérifier chaque fois l'information sur terrain. L'Honorable Térence Sinunguruza a rassuré les Honorables Députés que la sécurité est totale sur tout le territoire burundais excepté dans les deux communes de Kanyosha et Isale de la province de Bujumbura, communes dans lesquelles la Police et la FDN allaient être déployées en grand nombre pour ramener la sécurité coûte que coûte. Sinon, a-t-il nuancé, le Gouvernement est toujours en contact avec les

Gouverneurs de province qui rendent journalièrement compte de l'état sécuritaire de leur ressort. L'exagération des faits est devenue le leitmotiv de certaines stations de radio, a regretté le Premier Vice-Président de la République qui juge que les unes le font par ignorance pendant que les autres sont poussées par des passions politiques. Pour ce qui est des bandits armés, l'Honorable Térence Sinunguruza a expliqué cet état des faits par la prolifération des armes parmi les populations civiles, mais a rassuré que cette situation se normalisera au fil et à mesure que le processus de désarmement actuellement en cours produira ses effets.

Vous saurez que le Premier Vice-Président de la République était accompagné par cinq membres du Gouvernement. A côté des Ministres chargés de la Défense Nationale et de la Sécurité Publique, respectivement le Général-Major Pontien Gaciyubwenge et le Commissaire de Police Principal Alain-Guillaume Bunyoni, on a aussi noté la présence de la Ministre de Justice et Garde des Sceaux, Ancille Ntakaburimvo, la Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Annonciata Sendazirasa et le Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation, Jean-Baptiste Gahimbare.

Christine Nahimana

- Dans les domaines économique et social

Le Deuxième Vice-Président de la République, Gervais Rufyikiri, a été à l'Assemblée Nationale le 27 avril 2011 pour présenter aux honorables députés le plan d'action du Gouvernement pour l'année 2011 dans les domaines sous sa coordination, à savoir les domaines de la Santé publique et la Lutte contre le Sida, de l'Agriculture et Elevage, de l'Energie et Mines, de la Jeunesse, Sports et Culture, du Plan et Développement Communal, du Commerce, Industrie, Postes et Tourisme, de l'Eau, Environnement, Aménagement du Territoire et Urbanisme, de l'Enseignement (2 Ministères), des Transports, Travaux Publics et Equipements et des Finances.

Le document qui a fait objet d'exposé du Deuxième Vice- Président de la République traduit la détermination volontariste du Gouvernement d'amorcer le processus de réduction de la pauvreté et d'accélérer le taux de croissance économique afin de sortir le Burundi sur la liste des pays pauvres.

Le Deuxième Vice-Président de la République a reconnu que ce programme est certes ambitieux mais, a-t-il signalé, avec la détermination de tout un chacun, le taux de croissance économique devra avoisiner le double de celui de l'année dernière. Des questions ont été posées par les Honorables Députés notamment le problème de maîtrise de la croissance démographique, la spécialisation des régions agricoles, la lutte contre la corruption et les malversations économiques, le manque d'un hôpital public dans la province de Bujumbura, la réhabilitation de la route Makebuko-Ruyigi, la réhabilitation du barrage de Ndurumu à Karusi, etc.

Le Deuxième Vice-Président de la République, en donnant des éclaircissements sur la politique en cours pour contrôler la croissance de la démographie au Burundi, a fait savoir que le Ministère du Plan et du Développement Communal travaille d'arrache-pied pour la mise en place de cette politique. Néanmoins, il a affirmé que c'est une question difficile à gérer. Il faut que la majorité de la population soit éduquée pour qu'elle comprenne parfaitement les enjeux qui sont derrière une croissance démographique galopante comme c'est le cas dans notre pays, avec une ampleur beaucoup plus visible dans la campagne que dans les centres urbains. En effet, dans les centres urbains le taux de natalité est faible par rapport au milieu rural. La population urbaine où se concentre une grande partie des intellectuels croissance de la population et par conséquent, les ménages urbains mettent au monde moins d'enfants.

Dans le domaine de la spécialisation de l'agriculture, les Burundais ont déjà fait un pas dans ce sens et ont besoin d'un appui des

Clôture de la session parlementaire ordinaire de février 2011



Le 29 avril 2011, le Président de l'Assemblée accompli au cours de cette session. Nationale, Honorable Pie Ntavyohanyuma, a Au cours de cette session, l'Assemblée Nationale procédé à la clôture de la Session parlementaire a pu s'acquitter de ses missions de voter les lois et ordinaire de l'Assemblée Nationale, c'était à de contrôler l'action gouvernementale. l'hémicycle du Palais de Kigobe.

L'Honorable Pie Ntavyohanyuma a vivement ont été analysés et adoptés : remercié les Honorables Députés et les Membres 1. Projet de loi portant ratification par la du Gouvernement, ainsi que tous les intervenants dans le travail parlementaire, pour leur engagement et la qualité du travail qu'ils ont

Sur le plan législatif, les projets de lois suivants

République du Burundi de l'Accord de prêt n° 1372P entre la République du Burundi et le Fonds de l'OPEP pour le développement

Suite à la page 4

Mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) par l'Assemblée Nationale

L'élection des membres de la Commission (CNIDH) par l'Assemblée Nationale

Avant de commencer les travaux proprement

Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) ainsi que son bureau était l'un des points à l'ordre du jour de la Extraordinaire convoquée en date du 14 mai 2011 par Son Excellence Monsieur le Président de la République pour une période du 17 au 19 mai 2011. Les activités de cette élection se sont étendues sur deux jours, du 18 au 19 mai 2011.



dits. le Président de l'Assemblée Nationale. l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, s'est réjoui que la Commission tant attendue par les Burundais et la communauté internationale va être mise en place. Il a vivement félicité les membres de la Commission ad hoc qui avait été mise en place pour piloter tout le processus du choix des candidats, pour un travail combien

Suite à la page 7

Projets de lois analysés et adoptés

- Projet de loi portant Révision de la loi La conformité du présent projet de loi à la n°1/006 du 26 juin 2003 portant organisation Constitution notamment en son article 20 qui est et fonctionnement des partis politiques

Ce projet de loi qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive a été voté à l'unanimité à raison de 99 voix dont trois procurations, c'était le 25 avril 2011 au cours de la séance plénière présidée par le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma.

contraire à l'article 84 de la Constitution qui parle du financement des partis politiques, le souci de conformité à l'évolution politique actuelle consistant dans le fait de passer du système de transition au système de bonne gouvernance démocratique, le souci d'assurer la bonne gouvernance au sein des partis politiques, la lutte contre la corruption qui s'observe chez





L'Assemblée Nationale déterminée à soutenir les efforts de stabilisation de la paix et de la sécurité dans la province de Bujumbura

Descente du Président de l'Assemblée Nationale en Commune de Kanyosha

Dans le cadre de la sensibilisation à la stabilisation de la paix et de la sécurité dans la province de Buiumbura, le Président de l'Assemblée Nationale, l'honorable Pie Ntavvohanvuma, a effectué une descente dans la commune de Kanyosha en date du 05 mai 2011. Les travaux de cette journée ont débuté par les travaux communautaires sur la colline de Musagara où la population avait répondu nombreuse pour participer aux travaux d'amélioration de la praticabilité de la route qui mène vers la zone de Kiyenzi de la commune de Kanyosha.

Clôture de la session parlementaire ordinaire de février 2011

Suite de la page 3

international (OFID) relatif au projet d'aménagement et de bitumage de la route Bubanza-Ndora « Phase 2: Ntamba - Ndora », signé à Vienne le 21 janvier 2011;

- Projet de loi portant modification de la loi n°1/04 du 27 janvier 2010 portant réorganisation des régimes de pension et risques professionnels des fonctionnaires, des magistrats et des agents de l'ordre judiciaire;
- Projet de loi portant organisation générale de l'administration;
- 4. Projet de loi portant création et gestion des aires protégées au Burundi;
- 5. Projet de loi portant code des sociétés;
- Projet de loi portant révision de la loi n°1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques;
- 7. Projet de loi portant révision du code foncier du Burundi.

L'Assemblée Nationale a également analysé les amendements du Sénat sur le Projet de loi portant exercice de la profession vétérinaire. Enfin, l'Assemblée Nationale a approuvé le Document de Stratégie Nationale de Développement de la Statistique du Burundi 2010-2014.

Sur le plan du contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée Nationale a reçu, en séance plénière, des membres du Gouvernement venus répondre aux questions orales avec débat.

- Le 11 février 2011, des questions orales avec débat ont été adressées au Ministre de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation. Ces questions étaient en rapport avec le redéploiement des enseignants.
- Le 11 mars 2011, des questions orales avec débat ont été adressées au Ministre des Télécommunications, de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement ; elles concernaient le contrôle des sociétés de télécommunication, la collaboration

entre le Burundi et les autres pays membres de l'EAC, ainsi que la liberté de presse.

- Le 18 mars 2011, des questions orales avec débat ont été adressées à trois Ministres, à savoir la Ministre des Finances, la Ministre à la Présidence chargée des affaires de la Communauté Est-Africaine et la Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme sur l'organisation et le fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes (OBR) et le dédouanement des biens.
- En date du 31 mars 2011, des questions orales avec débat sur l'augmentation du coût du passeport et du laissez-passer ont été posées au Ministre de la Sécurité publique.
- En date du 08 avril 2011, des questions orales avec débat ont été adressées au Ministre de la Justice et Garde des Sceaux. Ces questions étaient en rapport avec l'organisation et le fonctionnement des instances judiciaires, l'indépendance de la magistrature, les moyens de travail insuffisants et la disparité des salaires.
- Le 13 avril 2011, le Ministre de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA a répondu à des questions orales avec débat sur la rupture du stock de médicaments antirétroviraux (ARV).
- En date du 25 avril 2011, Son Excellence le Premier Vice-Président de la République a présenté à l'Assemblée Nationale les plans d'action des Ministères sous sa coordination.
- En date du 27 avril 2011, Son Excellence le Deuxième Vice-Président de la République a présenté, à son tour, les plans d'actions des Ministères qu'il coordonne.

Dans le même cadre du contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée Nationale a également organisé trois descentes sur terrain. Il s'agit d'une descente effectuée par les membres de la Commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation aux postes douaniers des frontières du Burundi au mois de novembre 2010 dont le rapport a été présenté en séance plénière le 10 février 2011. Il s'agit aussi de deux descentes effectuées entre le 1er

et le 08 mars 2011 par les membres de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication, en vue de l'évaluation de la rentrée scolaire 2010-2011 et de la mise en application de la mesure de redéploiement des enseignants prise par le Gouvernement. La restitution de ces descentes a eu lieu le 23 mars 2011. Par ailleurs, dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de la Femme, l'Honorable Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est rendue à Gitega, en date du 21 janvier 2011.

Au cours de cette session, d'autres actions ont été également réalisées en rapport avec le renforcement des capacités et les relations diplomatiques.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des Députés et des Fonctionnaires, des séminaires et ateliers ont été organisés à Bujumbura.

- Du 16 au 17 février 2011, il a été organisé un séminaire de formation sur les techniques de rédaction législative et de contrôle de l'action gouvernementale.
- Le 18 février 2011, une séance a été tenue par des Députés burundais membres de l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est (EALA). Ils ont expliqué aux députés nationaux l'organisation, la mission et le fonctionnement de la Communauté Est Africaine (EAC) et de l'EALA.
- Du 22 au 25 février 2011, un atelier de renforcement des capacités des femmes parlementaires a été organisé.
- En date du 10 mars 2011, une journée parlementaire de réflexion a été organisée sur le rôle du parlementaire dans la gouvernance du secteur de sécurité.
- Du 14 au 15 avril 2011, des parlementaires engagés dans la lutte contre le VIH/SIDA ont participé à un atelier de formation.

Sur le plan diplomatique, environ quinze missions de travail ont été effectuées par les

Clôture de la session parlementaire ordinaire de février 2011

Suite de la page 4

membres du Bureau, des Députés et des fonctionnaires de l'Assemblée Nationale.

C'est ainsi que l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a participé à la Conférence des Présidents des Parlements des pays membres de la Communauté Economique des Pays de la Région des Grands Lacs (CEPGL) et du Royaume de Belgique, qui s'est tenue à Kigali, du 07 au 10 mars 2011. Pour sa part, l'Honorable Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a participé à la 23ème Session de l'Assemblée paritaire des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), tenue à Bruxelles en Belgique, du 12 au 23 mars 2011. Quant à l'Honorable Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, il a participé à la 124^{ème} Assemblée de l'Union Interparlementaire, qui s'est tenue au Panama, du 13 au 24 avril 2011.

S'agissant des missions effectuées par les Honorables Députés et les fonctionnaires à l'étranger, celles auxquelles ils ont participé sont les suivantes:

- le colloque sur la francophonie parlementaire tenu dans la région de Québec au Canada, du 12 février au 02 mars 2011;
- la mission de la Communauté Est-Africaine qui a observé les élections en Ouganda, du 10 au 21 février 2011;
- 3. le séminaire qui s'est tenu à New-York aux Etats-Unis d'Amérique, du 20 au 27 février 2011, sur le thème suivant : « promouvoir l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, la formation, la science et la technologie » ;
- 4. La 14^{ème} réunion ordinaire du Conseil de l'agence de la Communauté est-africaine chargée de la sécurité de l'aviation civile (ASSOA), qui s'est tenue en Ouganda, du 23 au 25 février 2011;
- 5. une session de formation sur le thème suivant: «Traitement et valorisation des déchets : partage d'expérience à travers les résultats du projet». Cette session s'est tenue à

Ouagadougou, au Burkina Faso, du 19 au 27 février 2011 ;

- une formation sur l'organisation du travail parlementaire, qui a eu lieu en France du 25 février au 28 mars 2011;
- 7. la 55^{ème} session de la commission sur la condition de la femme, qui s'est tenue à New-York du 21 février au 05 mars 2011;
- 8. la mission d'observation des élections présidentielles du premier tour au Bénin, qui a eu lieu entre le 03 et le 09 mars 2011 ;
- un séminaire sur le thème suivant : « légiférer contre les violences faites aux femmes et aux filles ». Ce séminaire s'est tenu à Ouagadougou au Burkina Faso, du 28 mars au 03 avril 2011;
- Ie Spring Meeting de la Banque Mondiale,
 qui s'est tenu à Washington aux Etats-Unis
 d'Amérique, du 09 au 20 avril 2011;
- 11. l'atelier qui s'est tenu au Kenya, du 12 au 15 avril 2011, sur le suivi et l'évaluation du pacte de la conférence internationale de la région des grands lacs et ses composantes;
- 12. les différentes conférences organisées par le Département d'Etat américain dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la femme dans six Etats américains, du 04 au 27 mars 2011.

Dans le domaine de la coopération, des délégations étrangères ont été reçues en audience par les membres du Bureau de l'Assemblée Nationale.

- En date du 24 février 2011, audience à Son Excellence Joseph SMETS, Ambassadeur du Royaume de Belgique au Burundi, dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Présidents des Parlements de la CEPGL.
- Le même jour, audience accordée à une délégation du Bureau International du travail (BIT) conduite par Monsieur ASSAN DIOP, Directeur Exécutif de la Promotion Sociale au BIT, pour un entretien sur la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale au niveau de la santé publique et de l'éducation au

Burundi.

-En date du 24 mars 2011, audience accordée à Son Excellence Pamela SLUTZ, Ambassadeur des Etats-Unis au Burundi en vue d'échanger sur l'état d'avancement de l'analyse et l'adoption du Code foncier ainsi que la mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme.

- Le 25 mars 2011, audience à Son Excellence Salomon Banamuhere Balienne, Ambassadeur de la République Démocratique du Congo au Burundi venu pour une visite de travail dans le cadre des préparatifs du sommet des Chefs d'Etat de la CEPGL.
- Le même jour, nous avons reçu en audience le Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Burundi, l'Ambassadeur Stéphane De Loecker, venue pour une visite de travail.
- Le 30 mars 2011, audience à Son Excellence Joseph Albert WEISS, Ambassadeur d'Allemagne au Burundi, qui venait pour un entretien sur la situation de la gouvernance démocratique au Burundi.

De son côté, l'Honorable Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a reçu, en date du 21 février 2011, une délégation de l'Eglise Evangélique des Amis, venue des Etats-Unis d'Amérique pour l'informer de l'appui accordé par cette Eglise à l'Hôpital de Kibimba, en province de Gitega.

Le même jour, elle a reçu une délégation conduite par Madame Elizabeth Etive, déléguée de l'ONG « Family Unite International », venue expliquer le projet de cette ONG relatif à l'assistance des albinos du Burundi.

En date du 24 février 2011, elle a reçu en audience une délégation de l'Union Européenne composée de Madame Dany Houngbedji et Monsieur Paver, respectivement Conseiller Juridique et Politique de cette institution, en rapport avec le renforcement des capacités des femmes parlementaires burundaises.

Le 4 mars 2011, elle a reçu en audience
 Madame Astou Diop Diagne, Consultante

Clôture de la session parlementaire ordinaire de février 2011

Suite de la page 5

internationale en genre et développement, en vue d'échanger sur la politique nationale genre.

- Pour sa part, l'Honorable Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience, le 21 février 2011, une délégation conduite par Madame Rosemeire Munhoz, Coordinatrice-pays de l'ONUSIDA pour le Burundi, dans le cadre du renforcement des capacités du Réseau des parlementaires engagés dans la lutte contre le VIH/SIDA.

- Le 03 mars 2011, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience Madame Louise Tani du Bureau des Nations-Unies au Burundi (BNUB), Division Gouvernance Politique, venue dans le cadre du renforcement des capacités des parlementaires.

La cérémonie de clôture de la session parlementaire ordinaire de février 2011 est arrivée au moment où le Premier Vice - Président et le Deuxième Vice - Président de la République viennent de présenter chacun les plans d'actions des Ministères qui sont sous leurs coordinations respectives.

L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a donc saisi de cette occasion pour leur exprimer, au nom de l'Assemblée Nationale, de ses collègues Honorables Députés et en son nom propre, ses remerciements les plus sincères pour cette franche collaboration qui vise la bonne gouvernance et le renforcement de la gestion démocratique de notre pays. Il les a encouragés à pérenniser cette démarche et à répondre aux appels de l'Assemblée Nationale dans l'avenir. Et de leur promettre solennellement que l'Assemblée Nationale votera les lois nécessaires à la mise en application de ces plans d'actions, tout en exerçant sa mission de contrôle auprès des divers Ministères. Parmi les plans d'actions qui ont été présentés, il y en a qui ont trait aux domaines de défense et de sécurité. Ces actions sont annoncées au moment où, dans certains coins du pays, notamment quelques communes de la province de

Bujumbura Rural, des tueries sont signalées.

Au nom de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a condamné avec énergie ces tueries, car la violence n'a jamais résolu des conflits. Il a profité de cette occasion pour exprimer son soutien aux familles endeuillées. A la justice, il lui a demandé d'identifier et de punir les auteurs de ces assassinats, conformément à la loi. Le Président de cette institution a également lancé un appel pressant aux populations concernées pour qu'elles s'unissent et travaillent avec l'administration, les forces de l'ordre ainsi que l'appareil judiciaire, afin de mettre fin à une telle situation devenue intenable et laisser les populations s'atteler paisiblement aux activités de développement.

En ce qui la concerne, l'Assemblée Nationale est préoccupée par le renforcement du respect des droits de la personne humaine au Burundi, dont le droit à la vie qui est sacré. Les droits de la personne humaine, c'est aussi les droits à l'éducation et à une bonne santé. C'est pour faire respecter ces droits que le Gouvernement, avec l'appui financier de l'Agence Internationale de Développement (IDA) de la Banque Mondiale, va exécuter un projet destiné à doter notre pays d'infrastructures de communication (Projet Burundi Backbone System). L'objectif principal de ce projet est l'installation de la fibre optique et assurer, à un coût très réduit, la connectivité de toutes les provinces et communes du pays, y compris les écoles et les hôpitaux des zones rurales les plus éloignées. Avec ce projet, les enfants du Burundi, de l'école primaire à l'université, seront bien formés et pourront être aussi compétitifs que les autres enfants du monde. Ces enfants et leurs parents verront également leur santé s'améliorer parce que les hôpitaux et les personnels soignants vont accéder facilement aux technologies de la médecine moderne, grâce à cette connectivité. Par ailleurs, le Burundi pourra rattraper le retard qu'il enregistre en matière de technologies de

l'information et de la communication, et ainsi

a c c é l é r e r s o n d é v e l o p p e m e n t socioéconomique. Ainsi, notre pays pourra s'intégrer plus rapidement au sein des organisations régionales et sous-régionales dont il fait partie actuellement. Il sied de rappeler, à ce sujet, que Son Excellence Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, a été élu pour diriger la Communauté Est-Africaine (EAC), pour cette année 2011. Il a donc saisi de cette occasion pour lui renouveler le soutien de l'Assemblée Nationale à la réalisation des objectifs de cette organisation.

Le Président de la Chambre des Députés a également félicité ses collègues pour la compétence avec laquelle ils se sont acquittés de leurs obligations parlementaires. Il les a donc encouragés à aller toujours de l'avant pour qu'ensemble ils puissent enregistrer plus de succès dans l'avenir. Il a aussi souhaité aux Honorables Députés de bonnes vacances parlementaires qui leur permettront de demeurer à l'écoute des populations qu'ils représentent et de les assister dans leur quête de la paix et du développement. Son souhait est qu'au retour de ces vacances parlementaires, les Honorables Députés aient joué pleinement leur rôle de représentants du peuple, par l'assistance, l'écoute et l'orientation des populations des circonscriptions respectives vers leur développement intégral.

A cette occasion, il a vivement félicité les fonctionnaires de l'Assemblée Nationale, pour avoir donné le meilleur d'eux-mêmes dans l'appui qu'ils ont apporté aux élus du peuple. Il les a demandés d'être toujours disponibles en mettant leurs compétences au service de la patrie et des institutions qui la représentent, en l'occurrence l'Assemblée Nationale.

Avant de terminer, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a réitéré ses sincères remerciements à tout le monde pour son appui et de formuler le souhait que chaque député fasse ce qu'il peut pour que la paix et la sécurité règnent dans tout le pays.

Tharcisse Manirakiza

Mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) par l'Assemblée Nationale

Suite de la page 3

louable qu'elle a réalisé. Il a rappelé que cette élection se base sur la loi n° 1/04 du 05 janvier 2011 portant Création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme et que les membres de cette Commission vont porter le nom de Commissaires. Le mandat de cette Commission sera de quatre ans renouvelables une fois.

Dans son rapport des activités, le Président de cette Commission ad hoc, l'Honorable Pascal Nyabenda, a passé en revue toutes les étapes suivies pour aboutir au choix des 21 candidats dans les 171 qui avaient déposé leurs dossiers. Comme le stipule l'article 9 de la loi portant Création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, les candidats membres de la Commission sont sélectionnés sur base des candidatures libres par une commission ad hoc désignée par l'Assemblée Nationale. En effet, c'est dans les 21 restant que l'Assemblée Nationale devait élire 7 personnalités membres de la CNIDH.

Le succès du travail de la Commission ad hoc a été garanti par la conduite que s'était fixée les membres de celle-ci. Ainsi, malgré la diversité des membres de la Commission qui devaient provenir de toutes les sensibilités politiques représentées à l'Assemblée Nationale, y compris la communauté des Batwa, la transparence, l'équité et le secret sur tout ce qui concerne le travail relatif à la sélection des candidats ont été scrupuleusement observés par tous les membres de la Commission.

Pour aboutir à une Commission qui reflète toutes les couches sociales du pays et en vertu de l'article 7 de la loi en question, les candidats ont été repartis en sept groupes de provenance, à savoir un membre en provenance des ONGs s'occupant des droits de l'homme en général, un membre en provenance des associations des droits de la femme, un membre en provenance

des associations des droits de l'enfant, un membre en provenance du corps professoral universitaire, un expert qualifié en droits de l'homme et deux membres en provenance des confessions religieuses. En plus de l'expertise, d'autres considérations comme la province d'origine, l'appartenance ethnique et le genre ont été pris en compte.

Pour que le travail de la Commission ad hoc soit plus complet, cette dernière a pris en considération des avis provenant des milieux différents intéressés par la mise en place de la CNIDH. En plus de la loi qui régit la mise en place de la CNIDH, la commission ad hoc s'est aussi inspirée des Principes de Paris. Les membres de la Commission ad hoc ont reçu et entendu une délégation de la société civile, une délégation des confessions religieuses ainsi que l'Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique au Burundi et ces dernier se sont dits satisfaits du déroulement du processus de sélection.

Avant que l'Assemblée Nationale procède à l'élection proprement dite des sept commissaires membres de la Commission, tous les candidats ont eu l'opportunité de se présenter, de parler de leurs réalisations et de leur apport à la CNIDH une fois élus. Le vote a été fait par catégorie de provenance, c'est-à-dire qu'en vertu de l'article 9, alinéa 2, chaque catégorie comprenait 3 candidats dans lesquels la plénière de l'Assemblée Nationale devait tirer un seul. Ainsi, les personnalités suivantes ont été élues comme Commissaires:

- Pour le groupe des experts qualifiés en droits de l'homme: Jean Marie Vianney Kavumbagu;
- Pour le groupe des ONGs s'occupant des droits de l'homme en général: Madame Claudine Amanimana;
- Pour le groupe des associations des droits de la femme : Madame Lucie Nyamarushwa;

- Pour le groupe des associations des droits de l'enfant : Maître Déo Ndikumana ;
- Pour le groupe du corps professoral universitaire : Dr David Nahimana ;
- Pour le groupe des candidats en provenance des confessions religieuses: Frère Emmanuel Ntakarutimana de la Congrégations des Pères de Saint Dominique et Madame Sonia Ndikumasabo en provenance des Eglises protestantes.

L'Assemblée Nationale a aussi élu le Bureau de la CNIDH, prérogative qui lui est accordée par l'article 10 de la loi n°1/04 du 05 janvier 2011portant Création de la Commission nationale Indépendante des droits de l'Homme. En conséquence, Frère Emmanuel Ntakarutimana a été élu Président de la CNIDH, Madame Sonia Ndikumasabo élue comme Vice-Président de la Commission et Madame Claudine Amanimana élue comme Secrétaire de la Commission.

A la fin de cette activité, le Président de l'Assemblée Nationale a félicité les les heureux élus Commissaires et les a exhorté de travailler en se basant sur la loi. Il leur a rappelé que la situation des droits de l'homme au Burundi a besoin d'être améliorée et que la population a besoin d'être éduquée dans ce domaine. Il leur a demandé de s'y atteler pour que le Burundi puisse retrouver son image d'antan.

Signalons que plusieurs observateurs en provenance de la société civile et du BNUB étaient présents au Palais des Congrès de Kigobe pour suivre le déroulement de l'élection des Commissaires, de même que les médias tant de la presse publique et privée qui étaient venus en masse.

Clarisse Biraronderwa

Présentation du plan d'action du Gouvernement pour l'exercice 2011 devant l'Assemblée Nationale

Suite de la page 2

pouvoirs publics. En effet, il y a certaines régions où la population ne pratique plus la culture de haricot au début de la saison culturale de septembre mais pratique la culture de haricot au début de la deuxième saison culturale. C'est le cas de la région de Kirimiro. Dans la région de l'Imbo, on va faire l'intensification du maïs notamment dans la province de Cibitoke. La culture de banane sera faite dans la même optique. Aussi, le Deuxième Vice-Président de la République a appuyé l'argument selon lequel il faudrait que les services de l'Urbanisme et aussi les bénéficiaires des parcelles pour les constructions d'habitation comprennent qu'il faudrait construire à l'intérieur du pays.

Concernant la politique de tolérance zéro et de la lutte contre les malversations économiques, le Deuxième Vice-Président, Dr. Ir. Gervais Rufyikiri, a dit que cette politique est bien appliquée. En effet, l'Office Burundais des Recettes a fait augmenter sensiblement les taxes dans les caisses de l'Etat. Par exemple, sur une période de janvier à mars 2010, l'OBR a fait entrer dans les caisses de l'Etat 95millirds de Fbu et en 2011, sur une même période, 125milliards de Fbu.

L'Office Burundais des Recettes a aussi arrêté des mesures ou entend le faire pour éviter des cas de vols et de corruption sur les postes de dédouanement et frontaliers en installant des ponts bascules et des scanners pour vérifier le tonnage des camions et le type de marchandises importées. Il a assuré que le Burundi ne fera pas de pas en arrière mais avancera sûrement pour être enfin rayé de la liste des pays corrompus. L'objectif premier poursuivi dans cette politique de tolérance zéro n'est pas d'emprisonner les coupables, a dit le Dr. Ir Gervais Rufikiri, mais de retourner dans les caisses de l'Etats les deniers publics. Néanmoins, il y a ceux qui sont en prison pour des raisons d'enquêtes et d'autres dont les litiges ne sont pas encore tranchés. La Brigade anti-corruption et la Cour anti-corruption et le Ministère de la Bonne Gouvernance sont à pied d'œuvre pour lutter contre la corruption et les infractions connexes.

A la question en rapport avec la province de Bujumbura qui n'a pas d'hôpital public alors que la population de cette localité a aussi besoin de bénéficier des gratuités de soins des enfants de moins de 5 ans et des mères qui accouchent, le Deuxième Vice-Président de la République a accepté de rappeler ce cas aux planificateurs pour que cette question soit une priorité du gouvernement.

Concernant la question de réhabilitation de la route Ruyigi-Makebuko, le processus de négociations est en cours et sa réhabilitation pourra être effective en 2012. Le barrage de Karusi sur la rivière Ndurumu sera réhabilité cette année 2011 car les fonds sont disponibles.

D'autres questions ont été soulevées et le Deuxième Vice-Président de la République a accepté de faire un suivi pour résoudre les difficultés soulevées par les honorables députés.

Egide Kwizera

Commémoration de la Journée Internationale du Travail et des Travailleurs

En province de Ruyigi, les festivités ont été rehaussées par la présence du Président de l'Assemblée Nationale

A l'occasion de la Journée Internationale du Travail et des Travailleurs qui est célébrée le 1^{er} mai de chaque année mais qui, au Burundi, a été reportée cette année au 2 mai, le Président de l'Assemblée Nationale s'était joint aux populations de Ruyigi où il a été accueilli avec les honneurs militaires au chef-lieu de la province avant de se diriger au Stade où l'attendaient les Parlementaires élus dans cette circonscription ainsi que la Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage en même temps encadreuse de la province, Madame Odette Kayitesi.

Sous une pluie douce, les fonctionnaires tant du secteur public que privé exerçant dans cette province sans oublier les écoliers et les élèves ont défilé au rythme des tambourinaires.

Les discours du jour qui étaient entrecoupés par des danses folkloriques caractéristiques de la province, ont débuté par celui du Gouverneur de province. M. Cyriaque Nshimirimana a loué la bravoure des populations de Ruyigi qui s'adonnent aux travail même s'ils sont parfois déçus par des aléas climatiques. Il les a alors sensibilisés à privilégier des cultures résistantes au soleil malgré les perturbations causées par la grêle. Le fainéant, source de toutes les calamités à commencer par le vol pour arriver à l'insécurité, n'a plus de place, a dit le Gouverneur de province avant d'inviter les populations de son ressort de prévenir et de combattre énergiquement le syndrome de feux de brousse dans cette région du pays, surtout en période de saison sèche. Et de leur rappeler de bien conserver la récolte qui devient précocement rare au mois d'août alors que les parents dignes de ce nom préviennent le futur. L'idéal est que ceux qui ont partagé le travail des champs partagent également les fruits de la récolte, a-t-il conseillé avant de les mobiliser autour du planning familial.

Au nom des travailleurs de la province, le syndicaliste Antoine Nduwayezu a indiqué dans son discours que le thème retenu pour cette année à savoir « L'augmentation de l'emploi et la compétition au travail, c'est la meilleure voie pour arriver au développement »vient à point nommé car l'emploi qui devient de plus en plus rare pousse certains employeurs à dévier dans la corruption.

Pour pallier à ce défi de manque d'emploi, ce syndicaliste propose au Gouvernement de privilégier le secteur privé en facilitant les entrepreneurs étrangers dans l'obtention de différents documents et du crédit bancaire. A ce propos, il a émis une série de recommandations à l'endroit du Gouvernement :

- Mettre sur pied un programme de création d'emplois à travers le CSLP ;
- Réformer le système éducatif burundais pour qu'il s'adapte aux besoins du moment et de façon que les finalistes soient suffisamment outillés pour monter leurs propres entreprises;

Projets de lois analysés et adoptés

Suite de la page 3

certains responsables de partis politiques, telles sont les raisons majeures qui sont à la base de la modification de la loi en vigueur sur les partis politiques, selon le rapport lu par le président de la Commission des Affaires Politiques, Administratives et des Relations Extérieures et de la Communauté Est Africaine.

Lors de l'analyse de ce projet de loi, l'amendement de l'article 50 a fait objet de débats houleux. Cet article est ainsi libellé : «Les statuts des partis politiques doivent comporter les indications suivantes :

- La dénomination du parti politique ;
- Les principes de base et les lignes directrices de l'idéologie du parti politique;
- -Le siège social;
- La composition, le mode de désignation et la durée du mandat des organes dirigeants à l'échelon national;
- L'engagement à respecter la Charte Nationale,
 la Constitution, la loi, l'ordre public et les bonnes mœurs;
- L'adhésion aux principes énoncés à l'article 24 de la présente loi, en les reprenant explicitement;
- L'organisation interne à l'échelon national;
- Les sources de financement;
- Les règles à suivre pour la modification des statuts;
- Le mode de dissolution et la dévolution des biens des partis politiques;
- En outre, le règlement d'ordre intérieur fait partie des éléments de la requête.

Dans un 1er temps, la commission saisie au fond avait proposé que le dernier alinéa de l'article soit supprimé pour une meilleure compréhension, ce que l'assemblée a adopté. Dans un 2ème temps, cette commission avait souhaité l'ajout d'un nouvel alinéa à la fin de l'article qui serait libellé comme suit : « En outre, les statuts précisent qu'à tous les échelons de l'organisation interne du parti, nul ne peut exercer plus de deux mandats successifs et aucun mandat ne peut dépasser cinq ans. »

Les raisons avancées par la Commission étaient la sauvegarde de la démocratie interne des partis politiques, le fait d'éviter aux dirigeants de s'éterniser au pouvoir ainsi que la permission de l'alternance et la gouvernance démocratique des partis politiques. Les défenseurs de cet alinéa ont justifié que la culture démocratique s'apprend au sein d'une formation politique. Et de renchérir que certains leaders des partis politiques se cachent derrière leur titre pour exercer un pouvoir autoritaire et/ou dictatorial.

Non et non! Un parti politique est une association et le Gouvernement ne peut jamais se mêler dans la gestion interne d'une association, ont clamé les opposants à cet alinéa qui ajoutent qu'une formation politique n'est pas nécessairement dirigée par un président, la présidence pouvant aussi être assurée par un conseil. Un leader charismatique peut demeurer longtemps à la tête d'un parti politique, surtout que cette qualité se fait de plus en plus rare, ont ironisé certains Députés. Tout en reconnaissant que le parti politique est une école de la démocratie, certains représentants du peuple ont réfuté l'immixtion de l'Etat dans la cuisine interne des formations politiques.

Finalement, le ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, a conclu que l'article 50 se suffit à lui-même. La gestion d'un parti politique est mentionnée dans le règlement d'ordre intérieur même si sa mise en application est souvent source de conflit, a conclu ce représentant du Gouvernement.

Christine Nahimana

- Le Projet de loi portant Révision du Code

La question foncière est une question très essentielle et touche presque toutes les couches de la population. Nul n'ignore que plus de 80% des plaintes dans les tribunaux sont liées aux problèmes fonciers, sans parler des dégâts et de l'insécurité qui en résultent. La résolution de ce problème malaisé se retrouve dans un code foncier actualisé, clair et pragmatique.

L'Assemblée Nationale, dans sa séance plénière du 26 avril 2011, a analysé et adopté à l'unanimité, 103 voix sur 103, le Projet de loi portant Révision du Code Foncier. La séance était présidée par l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, Président de l'Assemblée Nationale.

Dans l'exposé des motifs, le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, Monsieur Jean Marie Nibirantije qui avait représenté le Gouvernement pour travailler avec les Honorables Députés sur ce projet de loi présenté à l'Assemblée Nationale, a fait savoir que la question foncière est un enjeu majeur de développement pour la région en général et pour le Burundi en particulier. Le pays est confronté à une croissance démographique galopante, à une multiplication des conflits sur la terre liés à la perte de valeur du témoignage oral du système traditionnel, à la situation postconflit qui voit le retour massif des réfugiés et des déplacés, ce qui accroit de plus en plus la pression foncière.

De plus, le Code foncier appliqué jusqu'aujourd'hui date du 1^{er} septembre 1986. Ce Code contient des dispositions datant de l'époque coloniale, qui ne peuvent pas résoudre les problèmes actuels. Dans les années qui ont suivi sa promulgation, d'autres législations régissant certains domaines et activités y relatif ont vu le jour, ce qui a rendu caduques certaines dispositions du Code Foncier. Aussi, le besoin s'est fait sentir d'avoir des dispositions légales contenues dans un code unique.

Pour y arriver, une commission technique chargée de donner des orientations sur une réforme foncière au Burundi a été créée. De larges consultations ont été menées pour intégrer les idées venues des différents milieux, ce qui a donné naissance à la lettre de politique foncière ainsi qu'au projet de Code foncier.

L'objectif principal de la révision du Code Foncier est d'assurer ainsi une sécurisation foncière en formalisant les droits non écrits et par la sauvegarde et la régularisation des droits fonciers écrits, mais aussi réconcilier la légitimité des pratiques foncières des acteurs locaux avec la légalité des textes législatifs et réglementaires et ce, dans le but de juguler les conflits fonciers observés ces jour-ci et contribuer à la consolidation de la paix. Cette révision vise également à clarifier les différents statuts des terres et de définir les différents statuts, principes et régimes juridiques qui les régissent.

Le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de Suite à la page 10

Suite de la page 9

Projets de lois analysés et adoptés

l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme a présenté les points innovateurs des dispositions de ce Projet de loi. Il s'agit de la modernisation du droit domanial, de la prise en compte des terres à statuts particuliers comme les marais et les paysannats. Enfin, il s'agit aussi de la reconnaissance facilitée par la mise en place de la gestion foncière décentralisée des terres, accessible pour l'ensemble de la population. Ainsi, le certificat foncier, délivré à la commune et à peu de frais, servira de document de sécurisation foncière. Ce projet de code introduit des concepts de patrimoine foncier national et de personnes publiques. D'autres nouveautés portent sur l'obtention de cession foncière par des personnes physiques ou morales étrangères, les autorités et les compétences en matière d'attribution de concession ou d'autorisation de cession des terres domaniales et la création d'une Commission Foncière Nationale.

Vu l'importance de ce projet de loi, un débat riche a animé cette séance. Maintes questions ont été posées pour passer au peigne fin les amendements proposés par la Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine qui avait été saisie au fond pour l'étude de ce projet de loi, dans le souci d'aboutir à un texte raffiné qui répond à toutes les préoccupations des composantes de la société burundaise. C'est à l'unanimité que les Honorables Députés ont adopté le projet de loi portant révision du Code Foncier du Burundi, il a été voté par 103 voix sur 103.

Clarisse Biraronderwa

- Le Projet de loi portant Code des Sociétés

C'est en date du 22 avril 2011 que les Honorables Députés, réunis en séances plénière, ont analysé et adopté le Projet de loi portant Code des Sociétés. La Commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation avait été saisie au fond pour analyser ce projet de loi. La Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du tourisme, Madame Victoire

Ndikumana, avait représenté le Gouvernement pour expliquer aux honorables Députés les tenants et les aboutissants de ce projet de loi. Comme l'a dit ce membre du Gouvernement, dans le but d'attirer les investissements au Burundi, d'assurer une bonne gestion de la concurrence sur les marchés de l'importation, mais aussi rehausser son rang dans l'évaluation de « doing business » qui l'a classé dans les derniers pays, le Gouvernement du Burundi a entrepris une grande démarche d'améliorer l'environnement juridique des affaires et des investissements. Cette voie a été choisie dans la but de d'injecter les richesses dans la population qui a vue son épargne s'amenuiser suite à la situation politico-économique qu'a connu le pays. Mais aussi l'Etat va en profiter pour élargir son assiette fiscale. Pour arriver à attirer l'investissement, un éventail des textes de loi à revisiter a été identifié, le Code des Sociétés Publiques et privés faisant partie de ces lois à refondre.

Comme l'a rappelé la Ministre Victoire Ndikumana, le Code des Sociétés en révision avait été promulgué en mars 1996. Il répondait au bon nombres de questions qui existaient à l'époque. Actuellement, il n'est pas suffisamment complet pour faire face aux analyses développées depuis quelques années au sujet de la manière dont les pays facilitent les affaires et les investissements. Ainsi donc, ce nouveau Code des Sociétés va apporter des nouveautés comme la simplification des procédures de création des sociétés. Ainsi, les investisseurs n'auront qu'à compléter les formulaires à signer et à se faire enregistrer auprès du Tribunal du Commerce. Ce nouveau code contient aussi des articles pour protéger les actionnaires, il permettra aux associés minoritaires d'être informé régulièrement, ce qui n'était pas le cas dans le Code de mars 1996. De plus, il précise les actions prohibées des gestionnaires, dans le but de protéger les sociétés qu'ils gèrent.

La Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme a précisé que ce nouveau Code s'est inspiré des lois en vigueur dans la Communauté Est-Africaine, de la législation OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires) qui est un instrument technique de l'intégration économique à vocation continentale, mais aussi de la législation en vigueur au Rwanda, au Kenya, au Canada, en France, etc. Ce projet de Code s'articule sur quatre axes qui sont la création de la société, le fonctionnement de la société, la restructuration des sociétés et la dissolution-liquidation des sociétés.

Il est à signaler qu'une fois ce projet de loi promulgué, elle entre en vigueur douze mois après la date de sa promulgation pour les entreprises existantes, le temps que les concernés s'adaptent à la nouvelle législation. Mais elle entre en vigueur dès sa promulgation pour les entreprises nouvelles à créer. Un débat riche sur ce projet de loi a eu lieu à l'Hémicycle de Kigobe et a permis aux Honorables Députés de comprendre le bien-fondé de ce projet de loi. Après adoption des amendements proposés par la Commission qui avait été saisi au fond, des recommandations suivantes ont été formulées:

- L'Assemblée Nationale recommande au Gouvernement de créer une académie «Rundi» pour permettre à la législation de faire une bonne traduction des lois en langue nationale;
- -L'Assemblée Nationale recommande aux Conseils d'Administration des entreprises privées et publiques d'analyser trimestriellement des rapports des auditeurs internes afin d'éviter la production des rapports annuels biaisés des Commissaires aux comptes.

Le projet de loi portant Code des Sociétés a été adopté à l'unanimité par les Honorables Députés, par 104 voix sur 104.

Commémoration de la Journée Internationale du Travail et des Travailleurs

Suite de la page 8

- Faciliter les investisseurs pour qu'ils multiplient les emplois ;
- Recruter les fonctionnaires après la passation par transparence d'une épreuve;
- Distinguer les postes politiques des postes techniques;
- Vulgariser les inspecteurs pour le respect du Code de travail.

Pour ce qui est de l'amélioration du rendement, M. Antoine Nduwayezu a salué la décision présidentielle relative à la « Tolérance zéro ». Malheureusement, a-t-il regretté, force est de constater que la mesure ne se concrétise pas du moment que de nouveaux dossiers de corruption et de malversations économiques sont sans cesse mis à jour.

La bonne organisation du travail privilégie l'entente et le dialogue, a-t-il dit avant d'encourager le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale à continuer sur sa lancée de mener des négociations avec les syndicats des travailleurs. Un bon service prévoit l'avenir de ses employés, a ajouté le représentant des travailleurs en province de Ruyigi qui a salué la mise sur pied de l'ONPR, la réforme de l'INSS qui a triplé la pension et la mesure du Gouvernement de ne pas prolonger la durée de service aux personnes âgées. Toutefois, il a invité l'Etat à supprimer l'impôt sur la pension. Il a terminé son discours en faisant un clin d'œil aux travailleurs de la province de Bujumbura qui s'entretuent à cause de leurs opinions et a invité le Gouvernement à intervenir pour ramener la

Prenant la parole, le Président de l'Assemblée Nationale a d'abord rappelé la genèse de cette Journée Internationale du Travail et des Travailleurs aux Etats-Unis d'Amérique, quand les travailleurs sont descendus dans la rue pour réclamer la réduction des heures de service à huit par jour. Fort heureusement, la prestation de huit heures par jour est un acquis au Burundi, a dit l'Honorable Pie Ntavyohanyuma avant d'ajouter qu'une bonne organisation du travail et

un climat d'entente entre les employeurs et les employés ont pour mission de cimenter la bonne gouvernance. Grâce à cette pratique, des pas ont été franchis dont entre autres quelques cas:

- L'Office Burundais des Recettes (OBR) a enregistré à son actif 123 milliards sur les 100 milliards attendus dans un intervalle de trois mois, c'est-à-dire de janvier à mars 2011, soit une augmentation de 13%, mais ce service manque encore du matériel pour rapprocher les entrepreneurs des bureaux de paiement d'impôts et taxes de douanes.
- De septembre 2010 à mars 2011, la Brigade anti-corruption a analysé 150 dossiers qui ont évité à l'Etat une perte de 2.800.000.000 FBU.
- Pour les cas relatifs aux fraudes, il est entré au trésor public un montant de 600.000.000 FBU.
- A l'Inspection Générale de l'Etat, 36 dossiers ont été analysés et des rapports ont été sortis, ce qui gonflera le trésor public de 400.000.000 FBU.
- Le Président de la Chambre Basse du Parlement a rappelé que la corruption et les malversations empruntent plusieurs voies notamment:
- Ceux qui sont rémunérés alors qu'ils ne prestent pas;
- Ceux qui touchent leur salaire quand ils sont déjà révoqués;
- Ceux qui sont récompensés proportionnellement à un grade qu'ils n'ont pas encore atteint ou qui perçoivent un montant supérieur à celui dû;
- Ceux qui persistent et restent au service quand le projet est déjà terminé;
- Ceux qui ne remplissent pas les huit heures par

Plus de 5.000 fonctionnaires ont été attrapés et pénalisés conformément à l'infraction commise, a-t-il dit avant de préciser que ces cas de fraude qui s'observent dans différents services ont causé à l'Etat un manque à gagner de 15.000.000.000 FBU chaque année.

Dans le souci de la bonne marche du travail, il est impératif que l'employé et l'employeur aient

une vision commune. C'est dans ce cadre que le Gouvernement s'est fixé les objectifs suivants :

- 1. Mettre sur pied la vision « 2025 »;
- 2.Mettre en œuvre le CSLP deuxième génération;
- Définir les services prioritaires au cours de ces cinq ans, à savoir:
- Le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que la réconciliation des Burundais;
- La pratique de la culture de la bonne gouvernance dans tous les secteurs;
- Privilégier les secteurs de l'agriculture et élevage;
- Promouvoir le secteur de la voirie, les bâtiments de l'Etat et de l'habitat décent ;
- Intensifier l'électricité, pilier du développement;
- dentifier et extraire les minerais disponibles dans notre sous-sol;
- Promouvoir les nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- Promouvoir le secteur du tourisme ;
- Consolider le pas franchi en matière de santé et éducation.
- 4. Identifier les programmes arrêtés chaque année, ceux de l'année en cours ayant déjà été définis par les deux Vice-Présidents de la République à l'Assemblée Nationale et au Sénat;
- 5. Instaurer la culture selon laquelle chaque employé et employeur devront rendre compte de l'accomplissement des programmes suivant la répartition des tâches. Ici, l'opportunité a aussi été offerte à chaque citoyen pour qu'il se fixe des objectifs à atteindre en une année ou plus, au lieu de deviner dans l'air;
- 6. Se faire un pari de rayer le Burundi de la liste des pays pauvres endéans 2020. Les études menées ont montré que la richesse du soussol en minerais surtout le nickel permettrait la mise en action des programmes de développement sans tendre la main à l'extérieur. Seulement, a-t-il nuancé, l'important est de sauvegarder la paix et la sécurité et d'intensifier les capacités en

Commémoration de la Journée Internationale du Travail et des Travailleurs

Suite de la page 11

énergie électrique qui est nécessaire dans l'extraction des minerais. Le Gouvernement est en train d'analyser les tenants et les aboutissants de ce projet et, prochainement, ce projet d'électrification se concrétisera pour sortir les populations de la pauvreté. Mais ce n'est pas seulement les minerais qui nous mèneront vers la voie du développement ; encore faut-il se sacrifier, s'instruire, multiplier d'ardeur dans la gestion de ces moyens et dans la construction de notre pays, a-t-il précisé.

En parlant du travail et des travailleurs, on ne saurait faire fi du problème des chômeurs dont les jeunes. L'Etat a fait sien ce handicap qui doit trouver coûte que coûte une issue. Selon lui, cette issue empruntera différentes voies :

- L'Etat s'est attelé à appuyer les finalistes en leur octroyant des stages pour qu'une fois engagés, ils ne soient pas dépaysés;
- L'Etat envisage la mise sur pied d'un centre et d'un fonds pour la concrétisation des programmes de développement pour les jeunes diplômés en chômage;
- 3. L'Etat facilite les entrepreneurs étrangers à investir au Burundi, ce qui contribue à la multiplication de l'emploi. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'emploi n'émane pas seulement de l'Etat, a-t-il martelé avant d'ajouter que c'est dans l'optique de donner une bouffée d'oxygène au secteur privé qui, à son tour génèrera de l'emploi et du revenu, que certaines réformes sont préconisées notamment en matière de l'emploi, du commerce, du code foncier et des associations.
- 4. Le fait d'être membre de la Communauté Est-Africaine signifie que l'Etat a ouvert toutes les voies à tous les qualifiés pour qu'ils recherchent de l'emploi dans tous les pays de la CEA.
- 5. L'Etat a entrepris des réformes dans le système éducatif en privilégiant l'enseignement des métiers et des techniques car il s'est avéré que les lauréats

de ces établissements sont capables de monter leurs propres affaires sans recourir à l'Etat.

 L'Etat a sensibilisé les populations autour du planning familial car notre pays ne saurait se développer s'il ne maîtrise pas encore sa natalité.

L'Honorable Pie Ntavyohanyuma a rappelé que tous ces projets de développement et de lutte contre la pauvreté ne sauraient se matérialiser dans un pays en troubles. Et de porter à la connaissance de tout un chacun que le Burundi est en sécurité totale. Il a gratifié le travail accompli en synergie par la police, l'administration, la justice et les populations, ce qui a permis de traquer les fauteurs de troubles à plus de 80%. Selon le Président de l'Assemblée Nationale, les autorités du pays sont préoccupées par la sécurité précaire qui prévaut dans les communes de Kanyosha et Isare de la province de Bujumbura et en appellent aux natifs de la province, aux fonctionnaires du coin, à la police, aux administratifs, aux parlementaires élus dans la circonscription, aux formations politiques à travailler de concert pour que la sécurité soit recouvrée dans ces localités. Toujours à ce sujet, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a invité tout le monde à éviter un langage incendiaire qui attiserait le feu.

Avant de terminer son discours, le Président de l'Assemblée Nationale a décrié l'attitude de certains Burundais qui traversent monts et vallées pour empêcher les partenaires au développement à appuyer leur pays. Tout en admettant la culture démocratique, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a affirmé que démocratie n'est pas synonyme l'autodestruction. Dans le même ordre d'idées, il s'est aussi désolidarisé avec des gens qui incitent les populations à la désobéissance civile en les invitant à déferler dans les rues en oubliant que les autorités actuelles ont été élues et que le pays est fraîchement sorti de la guerre. Christine Nahimana

L'Assemblée Nationale déterminée à soutenir les efforts de stabilisation de la paix et de la sécurité dans la province de Bujumbura

Suite de la page 3

Après ces travaux, le Président de l'Assemblée Nationale s'est adressé à la population pour lui témoigner, au nom de l'Institution parlementaire dont il assure la présidence et aussi en son nom propre, sa solidarité dans ses efforts de stabilisation de la paix et de la sécurité dans la province de Bujumbura en général et dans la commune de Kanyosha en particulier. Il a aussi rassuré la population que l'Assemblée Nationale suit de près la situation dans la province de Bujumbura car le Ministre de la Sécurité Publique, Alain Guillaume Bunyoni tient informée, chaque fois que de besoin, l'Institution parlementaire à propos des efforts qui sont mis en œuvre pour stabiliser la paix et la sécurité dans cette localité.

L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir qu'ils sont entrain de travailler en synergie avec la population, les administratifs locaux et les forces de l'ordre pour que dans une échéance de deux mois, il y ait la stabilité dans toute la province, comme l'a souhaité Son Excellence le Président de la République.

Dans cet entretien avec la population, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma n'a pas manqué de féliciter la population de cette localité pour avoir répondu massivement aux travaux communautaires de la journée. Cela témoigne que le niveau de collaboration entre la population et ses dirigeants est satisfaisant. Ainsi, il a conseillé la population de continuer sur cette même lancée sur leurs collines d'origine, en échangeant sur les questions de sécurité pour ne pas donner l'occasion aux fauteurs de troubles de commettre leurs forfaits. Il leur a aussi demandé de mettre sur pied des comités de sécurité au niveau collinaire, sans considération des appartenances aux partis politiques.

Quant aux confessions religieuses, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma leur a conseillé d'enseigner

L'Assemblée Nationale déterminée à soutenir les efforts de stabilisation de la paix et de la sécurité dans la province de Bujumbura

Suite de la pages 12

à leurs fidèles le respect du droit à la vie. Il a rappelé que même au niveau national, la peine de mort a été abolie dans le souci de respecter la vie humaine. Il aussi souligné que suite aux problèmes sécuritaires qui restent préoccupants dans la province de Bujumbura, cette province est en arrière par rapport à d'autres au niveau du développement parce que sans sécurité, le développement est impossible. Il a cependant reconnu que cette province a des potentialités tant humaines que dans d'autres secteurs et de rassurer qu'avec le retour de la sécurité, la province pourra se développer facilement et rapidement. Avant de clôturer son entretien, il a donné à la population présente une aide composée de 150 sacs de riz car les champs de la localité ont été frappés par la grêle. Chaque sac pesait 30kg et chaque personne recevait 10 kg.

Le Président de l'Assemblée Nationale et les autres hôtes de marque se sont ensuite rencontrés dans les locaux de la paroisse de Buhonga pour une réunion de sécurité avec les cadres, les natifs et les élus locaux de la province.

Dans son discours de circonstance, le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, a adressé ses condoléances aux familles qui ont perdu les leurs, victimes des actes perpétrés par les fauteurs de troubles. Il leur a demandé de faire une synergie pour traquer ces déstabilisateurs de la quiétude de la population. Il a lancé un appel au gouvernement pour qu'il use de tous ses moyens pour secourir la population en état de besoin. Il a aussi dit que l'objectif de ce déplacement est de voir ensemble ce qui pourrait être fait pour que la province de Bujumbura recouvre la sécurité et la paix. Il a aussi souligné que les dirigeants et les leaders de cette province ont un grand rôle à jouer pour que cette province puisse recouvrer rapidement la paix. Il a demandé aux

participants de ne pas s'accuser mutuellement dans les interventions mais de montrer à quel niveau se situent les problèmes de sécurité ainsi que les mesures à arrêter pour que la province recouvre sa stabilité dans la paix et la sécurité.



L'Administrateur communal, accueillant les invités de marque, a brossé un tableau de la situation sécuritaire et économique de la commune de Kanyosha. Le gouverneur de la Province de Bujumbura a, quant à lui, montré que sur les onze communes que compte la province, ce sont surtout les communes de Kanyosha et Isale où l'état sécuritaire est déplorable. Les communes de Mugongo Manga et Mukike sont les mieux cotées dans les domaines de la paix et de la sécurité dans la province de Bujumbura.

Les échanges se sont focalisés sur les problèmes de paix et de sécurité et sur les propositions de sortie de cet état de fait. Dans les différentes interventions, il a été demandé de renforcer la synergie entre la population, les forces de l'ordre, les administratifs et les agents du secteur judiciaire. En effet, il a été constaté que ces malfaiteurs se cachent dans la population sur les collines. Il a été alors demandé de faire un recensement des

personnes qui vivent dans la province mais qui n'ont pas d'emploi afin de les faire retourner chez eux. De plus, il a été demandé de créer des cadres de rencontre avec les représentants des partis politiques agréés actifs dans la province pour aider dans la stabilisation de la paix dans la

province. Dans le souci de contrôler les mouvements de la population dans la province de Bujumbura, il été proposé qu'il y ait des cahiers s'd'enregistrement des étrangers en visite dans la province et cela sur chaque colline de la province.

Comme la situation sécuritaire est

satisfaisante sur la grande partie du territoire national, il a été demandé le renforcement des forces de l'ordre sur les collines où ils sont insuffisants et réclamés par la population. Il a été demandé à la population d'appuyer les forces de l'ordre pour traquer les malfaiteurs si une fois ils sont signalés sur quelques collines jusqu'à ce que les forces de l'ordre mettent la main dessus. La population a été également encouragée à dénoncer les malfaiteurs et leurs complices mais de le faire en toute discrétion. Le Ministre de la Sécurité publique a rassuré que ceux qui dénonceront ces malfaiteurs ne courront aucun risque de représailles car ils seront protégés par les forces de sécurité.

A la fin de la réunion, les participants se sont convenus qu'ils vont faire plus de réunions dans les communes et collines pour que la province de Bujumbura recouvre la paix et la sécurité comme les autres localités du pays.

Egide Kwizera

L'Assemblée Nationale déterminée à soutenir les efforts de stabilisation de la paix et de la sécurité dans la province de Bujumbura

Suite de la page 13

- Descente en Commune de Mutimbuzi

Le 7 mai 2011, le Président de l'Assemblée Nationale a effectué les travaux communautaires de développement sur la localité de Muyange en zone Rubirizi, dans la commune de Mutimbuzi. Ces travaux qui étaient axés à la construction d'un centre de santé consistaient au transport des matériaux de construction comme les briques et les maillots.

Au terme de ces travaux, l'administrateur communal de Mutimbuzi, Jean-Marie Vianney Mutabazi, a remercié le Président de l'Assemblée Nationale pour cette visite dans sa commune et a rappelé que le projet de construire ce centre de santé émane des populations elles-mêmes qui sont appuyées par la commune avec ses moyens limités, raison pour laquelle la terre rouge remplace à quelques endroits le ciment. Et de solliciter la contribution de l'Assemblée nationale dans ce vaste chantier de construction d'un centre de santé digne de ce nom alors que seul un bloc ambulatoire est déjà érigé. Il a aussi énuméré les projets

Prenant la parole, le Président de la Chambre Basse du Parlement burundais n'a pas manqué d'exprimer sa joie de voir les populations travailler de concert avec les autorités dans les travaux de développement. Au nom de la délégation qu'il conduisait, délégation composée de Députés élus dans cette circonscription et du personnel de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma les a exhortées de continuer sur la même lancée. Grâce à ces travaux organisés chaque samedi matin, le pays a déjà bénéficié, durant les cinq années passées, d'un effectif d'écoles qui dépasse celui déjà existant, s'est-il réjoui avant de reconnaître que le Burundi est un pays pauvre mais l'essentiel étant de travailler d'arrache-pied pour le sortir de cette situation.

Les hautes autorités du pays, à commencer par le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que tout le monde est à l'œuvre pour faire ramener la paix et la sécurité dans la province de Bujumbura

rural surtout dans les communes de Kanyosha et Isare. Il a ainsi appelé la population à faire sienne la question de sécurité pour ne laisser aucun centimètre carré aux fauteurs de trouble, avant d'ajouter que les résultats de cette sensibilisation commencent à se manifester. Il a donné

l'exemple où les populations ont chassé des bandits et où les gens se sont désolidarisés avec les fauteurs de troubles en se rendant aux autorités avec leurs armes.

Christine Nahimana

- Descente en Commune de Mutambu

Le 10 mai 2011, le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, a effectué une descente sur terrain dans la commune de Mutambu, une des onze communes de la province de Bujumbura. Ce déplacement s'inscrivait dans le cadre de stabilisation de cette province en matière de paix et de sécurité.

Dans un premier temps, le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a participé aux travaux de développement communautaires sur la colline de Burima II de la zone Bwomvyi, commune de Mutambu. Une population nombreuse était présente pour déplacer des blocs de moellon jusqu'au chantier où est entrain d'être érigé un centre de santé et un home pour les fonctionnaires. Dans un deuxième temps, la population s'est rassemblée autour du Président de l'Assemblée Nationale et des autres autorités pour écouter les messages de circonstance.

L'Administrateur communal de Mutambu, Emmanuel Nkeshimana, qui a pris la parole en premier pour souhaiter la bienvenue à ses hôtes, a fait savoir que la sécurité dans la commune de Mutambu n'a jamais été perturbée même avec les élections communales de 2010. Cela a été possible grâce à la mise en place de mesures permettant sa préservation. En effet, des individus de diverses provenances ont été associés pour prévenir toute dérive sécuritaire et la population est restée jusqu'à présent unie. Il existe aussi une association de démobilisés qui se réunit chaque jeudi de la semaine pour analyser la situation sécuritaire. Dans cette rencontre, les démobilisés sont mis au courant des occupations quotidiennes de leurs collègues au niveau communal et ailleurs et cela permet d'avoir une vision globale et une maîtrise de la sécurité.

Avant de terminer, l'Administrateur communal



gigantesques qui sont à l'agenda de sa commune comme la construction d'un Lycée technique à Gatumba, l'aménagement de l'eau potable dans les localités de Gatumba, Tenga et Nyabunyegeri.

L'Assemblée Nationale déterminée à soutenir les efforts de stabilisation de la paix et de la sécurité dans la province de Bujumbura

Suite de la page 14



de Mutambu a plaidé en faveur de la population de sa commune pour la mise sur pied et l'extension d'un certain nombre de projets pouvant être le moteur du développement de sa commune. Il s'agit notamment de :

- l'alimentation en électricité du chef-lieu de la commune pour développer certains métiers comme la soudure ;
- la réouverture de la ligne de transport de l'Otraco pour desservir la commune;
- la fourniture de matériel de laboratoire scolaire pour le compte du lycée communal de Mutambu afin de permettre aux élèves de la section scientifique pour faire des expériences ;
- l'implantation des antennes de téléphonie mobile de diverses compagnies téléphoniques pour permettre la couverture de toute la commune afin de pouvoir prévenir ou alerter en cas de besoin;
- le transfert du projet de construction d'une université initialement prévue en commune de Kabezi vers la commune de Mutambu où règnent la paix et la sécurité:
- l'ouverture d'une agence postale pour les transactions financières de la population de la commune.

Au point de vue de développement, 21 écoles ont depuis 2005 été construites ; les ruelles de communication ont été tracées, 29 bornes fontaines ont été construites et deux centres de santés sont en cours de construction.

Le Gouverneur de la province, Jacques Minani, qui a pris la parole en deuxième position, a quant à lui salué la démarche des hautes autorités du

Tenue à Bujumbura de la 13^{ème} Session de la Conférence du Réseau des Femmes Parlementaires de l'Afrique Centrale (RFPAC)

« Le droit à la santé et le contrôle des natalités » et « le rôle des femmes dans le changement climatique », tels sont les thèmes développés au cours de cette $13^{\text{ème}}$ session du RFPAC tenue à Bujumbura en dates des 3, 4 et 5 mai 2011 dans les enceintes de l'hôtel Club du Lac Tanganyika. Ouverts solennellement par le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, ces travaux se sont tenus pour la 2ème fois dans la capitale burundaise, la 1ère rencontre datant de mars 2004. Dans son discours d'ouverture, l'Honorable Karerwa Mo-Mamo a rappelé que les thèmes choisis rentrent dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment l'OMD4 qui se rapporte à la réduction de la mortalité infantile,



l'OMD5 qui est en rapport à la réduction de la mortalité maternelle et l'accès aux soins de santé génésique, l'OMD6 qui est relatif à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies contagieuses, ainsi que l'OMD7 qui se rapporte à un environnement durable.

Au cours des deux premières journées, les membres du RFPAC de la Guinée Equatoriale, de République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, du Rwanda, du Tchad et du Burundi ont suivi des exposés en rapport avec la déclaration de Maputo et l'importance du planning familial, le rôle de la femme dans les changements climatiques.

Christine Nahimana

L'Assemblée Nationale déterminée à soutenir les efforts de stabilisation de la paix et de la sécurité dans la province de Bujumbura

Suite de la page 15

pays qui commence à porter ses fruits. La situation sécuritaire dans la province de Bujumbura se stabilise de plus en plus. Il a également adressé ses remerciements aux administratifs et autres responsables de la commune de Mutambu car les décisions prises sont mises en application directement. Le Gouverneur de la province a aussi profité de cette occasion pour faire part à la population des décisions qui ont été prises avec les cadres de la province pour renforcer la sécurité. Ce sont notamment:

- Le renforcement des comités de sécurité
 à tous les échelons composés des
 individus de toutes les provenances dont
 les démobilisés, les confessions
 religieuses, ainsi que les membres des
 partis politiques agréés déjà actifs dans la
 province;
- Mise en place des comités de sensibilisation de la population pour une cohabitation pacifique et la sensibilisation de toute la population pour le développement.

Le discours tant attendu était celui du Président de l'Assemblée Nationale. Dans son allocution, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a apprécié la façon dont la population a répondu massivement à l'appel qui lui a été lancé pour répondre à ces travaux communautaires de développement. Il lui a exhorté de répondre chaque fois positivement lorsque ses dirigeants lui lancent un appel pour accomplir des travaux de développement et cela jusqu'au niveau de la colline. Il a encouragé la population à construire plus d'écoles, de centres de santé et des voies de communication pour que la Commue de Mutambu soit de plus en plus fréquentable. L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a également encouragé la

population à travailler beaucoup pour développer sa province, comme ça, le gouvernement ne viendra que pour l'appuyer pour des tâches qui ne sont pas à sa portée comme la construction des ponts qui a fait objet de doléance afin d'augmenter la praticabilité de la route principale qui dessert cette commune.

L'Honorable Pie Ntavyohanyuma a promis qu'avec l'amélioration de la praticabilité de cette route qui mène dans la commune de Mutambu, il va soumettre aux autorités ayant le transport public dans leurs attributions la question en rapport avec la réouverture de la ligne de transport de l'Otraco pour y affecter un bus afin de faciliter les déplacements de la population de cette localité vers la ville de Bujumbura.

Après avoir exprimé ces remerciements à la population et aux autorités pour leurs efforts consentis afin de développer la commune de Mutambu, le Président de l'Assemblée Nationale a dit que l'objectif principal de son déplacement était d'échanger avec la population sur les questions de l'heure en rapport avec la sécurité dans la province de Bujumbura. En effet, les hautes autorités du pays se sont levées comme un seul homme pour résoudre une fois pour toutes la question d'insécurité dans la province de Bujumbura.

Le développement est impossible sans sécurité, a-t-il insisté, raison pour laquelle il a invité la population de Mutambu à vivre l'unité dans sa diversité d'opinion et à renforcer la paix et la sécurité. Il a aussi adressé ses félicitations à l'endroit des autorités provinciales, les élus locaux et les parlementaires qui ne ménagent aucun effort pour que la province toute entière puisse recouvrer la paix et la sécurité. La mise en place des comités de sécurité telle

que décidée au cours de la réunion dirigée par le Gouverneur de la Province de Bujumbura, le 9 mai 2011, a été saluée par le Président de l'Assemblée Nationale.

Le Président de l'Assemblée Nationale a demandé à la population de Mutambu de suivre de près les personnes étrangères à la commune de Mutambu et qui y résident sans emploi connu car la population de la commune de Kanyosha qui s'est exprimée au cours des réunions tenues à son intention, a accusé des personnes sans emploi venant des autres provinces comme étant les auteurs à la base de la perturbation de la sécurité de paisibles citoyens. Il a alors conseillé à la population de Mutambu de suivre de près les mouvements de ces individus et surtout de dénoncer ceux qui leur donnent refuge.

En effet, a continué le Président de l'Assemblée Nationale, la sécurité est perturbée parce qu'il y a complicité au niveau de la population locale de Mutambu. Il a rappelé que la sécurité est recherchée pour l'intérêt de tout le monde peu importe son appartenance à un parti politique. Nul n'ignore que quand il ya la sécurité, le développement est possible. Il a encouragé ceux qui ont pris la voie de perturber la sécurité de se ressaisir et de revenir à la raison afin de participer au développement de leur province comme les autres citoyens. Le Président de l'Assemblée Nationale a aussi félicité l'Administrateur communal de Mutambu pour avoir associé tout le monde dans le souci de recherche et de préservation de la paix. Il a remercié également les démobilisés qui, malgré leur différence, ont accepté de travailler ensemble dans une association de développement et de promettre que cette initiative est à soutenir et à renforcer.

L'Assemblée Nationale déterminée à soutenir les efforts de stabilisation de la paix et de la sécurité dans la province de Bujumbura

Suite de la page 16



Avant de terminer son allocution, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a promis que l'Assemblée Nationale, le Sénat et les élus locaux vont soutenir les efforts qui seront entrepris dans le sens de la stabilisation de la paix dans la province de Bujumbura.

Egide Kwizera

- En Commune de Bugarama

Dans le processus entamé par les hautes autorités du pays en vue de la stabilisation de la province de Bujumbura en matière de paix et de sécurité, le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, était ce jeudi 12 mai 2011 en commune de Bugarama où il s'est joint à une population nombreuse dans les travaux de développement communautaire à la localité de Burangwa en rendant plus praticable la route menant au chef-lieu de la

Après cet effort physique, l'administrateur de la commune de Bugarama s'est réjoui d'accueillir cet hôte de marque. Tout en situant géographiquement sa commune qui se trouve parmi les onze que compte cette province, M. Joachim Manirakiza a précisé

qu'elle se compose de trois zones, à savoir Ruteme, Bugarama et Magara, Magara étant celle qui a abrité les visiteurs et la plus peuplée de la commune avec à elle seule mille 2 0 d'habitants sur 31 mille. La

sécurité est totale dans cette commune même si elle est parfois perturbée par des bagarres entre des citoyens qui ont pris un verre de trop, s'est félicité l'administrateur communal qui a ajouté que le Conseil communal est actuellement au complet

avec l'entrée de six membres du FNL.

L'Administrateur
Joachim
Manirakiza n'a
pas manqué de
soumettre à son
visiteur de marque
quelques
doléances de ses
administrés dont
l'amélioration de
cette route de 35
Km de longueur
qui mène au chef-

lieu de la commune et dont les efforts des populations se trouvent très limitées dans cette tâche. Bugarama est la seule commune de la province à ne pas disposer d'une salle polyvalente, les nombreux jeunes n'ont pas plus de lieux de divertissement à l'instar des centres de jeunes, a-t-il regretté avant d'ajouter que les nouveaux quartiers comme Kigobe et Makombe ne sont pas encore alimentés en électricité pendant que la télévision nationale ne couvre que le bord du Lac Tanganyika. Et d'exhorter l'usage des antennes de la téléphonie mobile éparpillée ici et là dans cette localité qui enregistre 850 ménages rapatriés mais qui ne sont pas assistés au moment où les démobilisés en provenance du CNDD-FDD, du FNL et des ex-FAB demandent eux aussi d'être appuyés.

Au nom de la délégation qu'il conduisait et en son nom propre, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a remercié les populations de Bugarama pour l'accueil leur manifesté avant de présenter les six Parlementaires de cette circonscription. A côté des Honorables



Députés Denise Sindokotse, Félicien Nduwuburundi, Ezéchiel Nibigira et Odette Hakizimana, on notait aussi la présence des Honorables Sénateurs Daphrose Nyandwi et Laurent Rwankineza.

Le Président de la Chambre basse du

L'Assemblée Nationale déterminée à soutenir les efforts de stabilisation de la paix et de la sécurité dans la province de Bujumbura

Suite de la page 17



Parlement burundais a également exprimé sa gratitude à ces populations pour avoir répondu nombreuses et en état de gaieté à ces activités, signe qu'il règne une franche collaboration entre elles et les autorités depuis la base jusqu'au sommet. Il s'est également réjoui de la présence massive des jeunes avant de signifier que les doléances exprimées par l'administrateur communal seraient honorées si et seulement si les efforts étaient conjugués.

Si l'on est solidaire, les travaux de développement sont possibles, mais à condition que règnent la paix et la sécurité, a dit le Président de l'Assemblée Nationale avant de préciser que ces derniers jours, les hautes autorités du pays sont en train de visiter les différentes communes de la province de Bujumbura pour parler de la paix et de la sécurité. Sans ces deux impératifs, rien n'est possible en matière de développement, a-t-il insisté avant de rappeler qu'ils étaient réunis là parce qu'il y régnait justement la paix et la sécurité. Il a saisi l'occasion de remercier les corps de défense et de sécurité, le Conseil communal ainsi que le conseil collinaire pour leurs efforts en vue de la stabilisation de la paix et de la sécurité.

L'Honorable Pie Ntavyohanyuma a aussi informé I'assemblée présente qu'au terme d'une réunion tenue mardi, le 12 courant, il a été mis sur pied un comité chargé de gérer la question de sécurité jusqu'au niveau du secteur pour que la sécurité

soit recouvrée au niveau de toute la province. En commune de Mutambu, les populations nous ont révélé la stratégie qu'elles ont arrêtée en vue du maintien de la paix et de la sécurité, emboîtez-leur le pas, a conseillé le Président de l'Assemblée Nationale, avant d'inviter les populations de Bugarama de ne plus se disputer au sujet de leur opinion suivant les différentes formations politiques et d'évaluer la situation sécuritaire à la fin de chaque semaine. Les démobilisés devraient aussi se rencontrer une fois la semaine, ils devraient également se rencontrer au niveau provincial pour arrêter ensemble des plans de développement pour leurs communes, leur province et leur pays, a-t-il martelé.

Le Président de la Chambre des Députés a invité tout le monde, grands et petits, ainsi que les démobilisés à veiller à la sécurité. Il s'est avéré que 90% des fauteurs de trouble sont des étrangers à la province. Il a signifié qu'il ne voulait pas dire qu'il fallait se méfier de toute personne étrangère à la province comme certains organes de presse ont dénaturé le message qu'il a adressé aux populations de Mutambu. Seulement, a-t-il nuancé, il faut toujours surveiller les délinquants et dénoncer les suspects. Nous sommes ici, a-t-il expliqué, en vue de la

stabilisation de la province de Bujumbura en matière de paix et de sécurité, conformément à la communication du Président de la République, selon laquelle la province de Bujumbura devrait recouvrer la sécurité dans deux mois. Et de se réjouir que la campagne commence à produire des effets. En commune d'Isale, des jeunes parmi lesquels se trouvaient des filles se sont désolidarisés d'avec les fauteurs de troubles. Ils se sont rendus de leur gré aux forces de l'ordre avec leurs armes.

Revenant sur le discours de l'administrateur communal où il faisait mention des rapatriés de la RDC et de la Tanzanie, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a invité tout le monde à rivaliser dans les travaux de développement basés sur la sécurité. Chacun doit veiller sur la sécurité de son voisin, a-t-il ajouté, avant de conseiller aux jeunes de ne pas prêter oreilles à ces fauteurs de trouble. Le Président de l'Assemblée Nationale a terminé son discours en promettant aux populations de la commune de Bugarama qu'ensemble avec les Parlementaires élus dans la circonscription de Bujumbura, ils vont analyser en quoi ils peuvent apporter leur contribution.

Christine Nahimana

Equipe de la Rédaction

Rédacteur en chef Tharcisse Manirakiza

Rédacteurs:

- Egide Kwizera
- Christine Nahimana
- Clarisse Biraronderwa
- J.B. Claude Nijimbere

Maquette et Impression High Tech